**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 6 mai 2019, à 20h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel et Tania Ann Blanchette et Messieurs les conseillers Stéphane Bérard, Claude Gauthier, Michel Filteau et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques Ladouceur.

Madame Ann Tremblay, directrice générale, et Madame Julie Lamarche, greffière, assistent également à cette séance.

- 1. Moment de réflexion
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019
- 4. Avis de motion
- 5. Adoption de règlement
- 5.1 Règlement numéro 19-R-224 relatif au traitement des élus municipaux
- 5.2 Règlement 19-R-165-2 amendant le règlement 12-R-165 concernant l'éthique et la déontologie des employés de la Ville de Richelieu
- 6. Rapports de Comités et Commissions
- 6.1 Dépôt de l'ordre du jour du 17 avril 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2019 de la S.E.C.T.-Eau
- 6.2 Dépôt de l'ordre du jour du 17 avril 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2019 de la Municipalité régionale de comté de Rouville
- 6.3 Dépôt de l'ordre du jour du 24 avril 2019 et du procès-verbal de l'assemblée du 27 mars 2019 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- **7. Dépôt des rapports internes du mois d'avril 2019 :** Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque
- 8. Législation et administration
- 8.1 Participation du maire et d'un conseiller aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec
- 8.2 Demande de contribution financière de l'École MGR Euclide-Théberge pour le gala méritas 2019
- 8.3 Adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
- 8.4 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020
- 8.5 Adoption du calendrier de conservation
- 8.6 Autorisation de passage du Tour Paramédic Québec
- 8.7 Paiement de la cotisation annuelle au COVABAR 2019-2020
- 8.8 Inscription à la 11<sup>e</sup> édition des Causeries Champlain

- 8.9 Demande d'aide financière de la Table des aînés du bassin de Chambly pour le 1<sup>er</sup> salon des aînés
- 8.10 Demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole
- 8.11 Mandat à Bélanger Sauvé pour entreprendre des procédures en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lot 1 811 446
- 8.12 Avis au ministère des Transports du Québec concernant les oriflammes pour le 150e anniversaire de la Ville
- 8.13 Don à la Croix-Rouge pour le Fonds de secours pour les inondations au Québec
- 8.14 Demande de contribution financière de l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA)

#### 9. Finances

- 9.1 Approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières
- 9.2 Dépôt des rapports budgétaires du 30 avril 2019
- 9.3 Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour la période du 28 mars 2019 au 30 avril 2019

# 10. Travaux publics

10.1 Embauche d'étudiants au service des travaux publics pour la saison estivale 2019

#### 11. Urbanisme

# 12. Sécurité publique

- 12.1 Adjudication du contrat pour l'achat d'un camion Ford F-150
- 12.2 Contrat de patrouille et gardiennage à G.O. Sécurité Granby inc. pour la saison estivale 2019
- 12.3 Prolongation de la période de probation employé 20-0617 et signature de la lettre d'entente numéro 3
- 12.4 Octroi du contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne pour le service de la sécurité incendie (SSIR2019-03)
- 12.5 Octroi du contrat pour la nouvelle caserne incendie (TP2019-01)

# 13. Hygiène du milieu

# 14. Loisirs, vie communautaire et culture

- 14.1 Octroi d'un contrat de réalisation d'un plan directeur des parcs
- 14.2 Autorisation de dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2019 (PRIMADA)

### 15. Point(s) nouveaux

#### 16. Période de questions

### 17. Levée de la séance

DOCUMENTS D'INFORMATION AU CONSEIL

Sur ce:

### **19-05-097** RÉSOLUTION

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

... Dépôt du procès-verbal du 1er avril 2019,

Sur ce:

19-05-098

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Jo-Ann Quérel et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, règlement numéro 19-R-224 relatif au traitement des élus municipaux

Sur ce:

19-05-099

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 19-R-224 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT** 

que le Règlement numéro 00-R-008 intitulé *Règlement* établissant le traitement des élus municipaux et remplaçant les règlements numéros 94-R-353, 95-PR-353-1, 98-R-353-2 et 315-99 est actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT

que des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** 

qu'il y a lieu de remplacer le règlement actuellement en vigueur;

**CONSIDÉRANT** 

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 par M. Bruno Gattuso, conseiller municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-224 relatif au traitement des élus municipaux.

Adoptée.

<sup>...</sup> Soumis aux membres du conseil municipal, règlement 12-R-165-2 concernant l'éthique et la déontologie des employés municipaux Sur ce :

**19-05-100** RÉSOLUTION

5.2 RÈGLEMENT 19-R-165-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT 12-R-165 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RICHELIEU

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu a adopté un Code d'éthique et de déontologie pour ses employés municipaux conformément à La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ chapitre E-15.1.0.1;

**CONSIDÉRANT** 

que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives* concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du *Québec* est entrée en vigueur le 19 avril 2018 (projet de loi 155);

**CONSIDÉRANT** 

que cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie des employés;

**CONSIDÉRANT** 

qu'un avis de motion, avec présentation et dépôt du projet de règlement, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 par Tania Ann Blanchette, conseillère municipale;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le Règlement 19-R-165-2 amendant le règlement 12-R-165 concernant l'éthique et la déontologie des employés de la Ville de Richelieu, tel qu'amendé.

Adoptée.

- **6.1**...Dépôt des documents de la Sect'Eau.
- 6.2...Dépôt des documents de la Municipalité régionale de comté de Rouville.
- **6.3**...Dépôt des documents de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- 7... Dépôt des rapports internes : Service des travaux publics, inspecteur municipal, Service de sécurité incendie, Service des loisirs et bibliothèque

... Soumis aux membres du conseil municipal, participation du maire et d'un conseiller aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec; Sur ce :

**19-05-101** RÉSOLUTION

8.1 PARTICIPATION DU MAIRE ET D'UN CONSEILLER AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la participation du maire et de M. Bruno Gattuso aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 9 au 11 mai 2019 à Québec.

Que la trésorière soit autorisée à rembourser les frais relatifs sur présentation des pièces justificatives.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-455.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière de l'École MGR Euclide-Théberge pour le gala méritas 2019, Sur ce :

**19-05-102** RÉSOLUTION

8.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE MGR EUCLIDE-THÉBERGE POUR LE GALA MÉRITAS 2019

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 200\$ à l'École Mgr Euclide-Théberge pour le gala méritas 2019 qui aura lieu le 6 juin 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'adoption de la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat

Sur ce:

**19-05-103** RÉSOLUTION

8.3 ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

**CONSIDÉRANT** 

que le projet de loi n° 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

CONSIDÉRANT

que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

**CONSIDÉRANT** 

que la Ville souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

En conséquence, il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, telle que soumise.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière (DAF) confirmant le nom du mandataire autorisé à signer la convention

Sur ce:

19-05-104

RÉSOLUTION

8.4 APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du programme d'aide financière du ministère de la

Culture et des Communications visant l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques

autonomes (BPA) 2019-2020;

**CONSIDÉRANT** la convention à intervenir à cet effet entre le Ministère de la

Culture et des Communications et la Ville de Richelieu relativement au versement d'une subvention dont le montant

sera confirmé par le Ministère ultérieurement;

**CONSIDÉRANT** que le montant total du projet visé, intitulé « Acquisition de

documents » s'élève à 25 350\$;

**CONSIDÉRANT** que pour bénéficier de la subvention, la Ville de Richelieu doit

confirmer son engagement à financer la totalité dudit projet, y

compris la part correspondant à la subvention;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020.

DÉSIGNE la directrice générale, ou en son absence, la directrice générale adjointe, afin de signer pour et au nom de la Ville la convention et tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

CONFIRME au Ministère de la Culture et des Communications l'autofinancement au complet, par la Ville de Richelieu, du projet intitulé « Acquisition de documents » au montant total de 25 350\$, dont une partie sera payée à l'aide d'une subvention dont le montant sera confirmé ultérieurement par le Ministère.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'adoption du calendrier de conservation Sur ce :

**19-05-105** RÉSOLUTION

8.5 ADOPTION DU CALENDRIER DE CONSERVATION

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chap.

A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un

calendrier de conservation de ses documents;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout

organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit,

conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que la Ville de Richelieu est un organisme public visé au

paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Richelieu a mandaté Archives Lanaudière pour

effectuer la refonte de son calendrier de conservation;

**CONSIDÉRANT** que ces modifications au calendrier de conservation ont été

soumises à Bibliothèque et Archives nationales du Québec et

que cette dernière les a approuvées le 27 mars 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Filteau, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le calendrier de conservation, tel que soumis.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'autorisation de passage du Tour Paramédic Québec

Sur ce:

**19-05-106** RÉSOLUTION

# 8.6 AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR PARAMÉDIC QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de passage du 31 mars 2019 de la

Coopérative des paramédics de l'Outaouais pour le Tour Paramédic Québec sur le territoire de la Ville le 14 septembre 2019, entre environ 10h00 et 11h00, en 3 pelotons de

cyclistes;

**CONSIDÉRANT** que le tracé prévoit la traversée de la Ville de Richelieu via la

Route 112, entre les limites de Marieville et le pont Yule

(direction Chambly);

**CONSIDÉRANT** que l'organisme a fait les démarches nécessaires auprès du

ministère des Transports;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise les cyclistes participant au Tour Paramédic Québec à traverser la Ville de Richelieu, selon le tracé et les modalités indiqués dans la demande du 5 juin 2018 de la Fédération québécoise des sports cyclistes.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, le paiement de la cotisation annuelle au COVABAR

Sur ce:

**19-05-107** RÉSOLUTION

# 8.7 PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU COVABAR 2019-2020

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement de la cotisation annuelle de 150\$ au COVABAR pour 2019-2020.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier
Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, la participation d'une conseillère aux Causeries Champlain Sur ce :

19-05-108

RÉSOLUTION

# 8.8 INSCRIPTION À LA 11<sup>E</sup> ÉDITION DES CAUSERIES CHAMPLAIN

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une inscription à 125\$ pour la participation d'une journée de Mme Jo-Ann Quérel lors de la 11e édition des Causeries Champlain, « L'eau et l'aménagement du territoire », qui se tiendra les 5 et 6 juin 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-310.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

 $\dots$  Soumis aux membres du conseil municipal, une demande d'aide financière de la Table des aînés du bassin de Chambly pour le  $\mathbf{1}^{\rm er}$  salon des aînés Sur ce :

19-05-109

RÉSOLUTION

8.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TABLE DES AÎNÉS DU BASSIN DE CHAMBLY POUR LE 1<sup>ER</sup> SALON DES AÎNÉS

**CONSIDÉRANT** 

la correspondance du 22 avril 2019de la Table des aînés du Bassin de Chambly demandant une aide financière pour le 1<sup>er</sup> Salon des aînés qui se tiendra à Marieville le 13 septembre 2019, principalement pour les aînés des villes de St-Mathias, Richelieu, Marieville, Ste-Angèle, Rougemont et St-Césaire;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une aide financière de 200\$ à la Table des aînés du Bassin de Chambly pour le 1<sup>er</sup> Salon des aînés du 13 septembre 2019.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, une demande à la Communauté métropolitaine de Montréal concernant le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole Sur ce :

19-05-110

RÉSOLUTION

8.10 DEMANDE À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL CONCERNANT LE PROGRAMME DE COMPENSATION AUX MUNICIPALITÉS RURALES POUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE

**CONSIDÉRANT** 

que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein de ces municipalités;

**CONSIDÉRANT** 

que le PMAD vise l'augmentation de 6% de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

**CONSIDÉRANT** 

que le territoire des 19 municipalités rurales de la Communauté métropolitaine de Montréal, dont Richelieu fait partie, renferme 42% des 220 353 hectares du territoire agricole de la Communauté;

CONSIDÉRANT

que le caractère rural de certaines municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal limite leur capacité de développer leur territoire ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines;

CONSIDÉRANT

que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal:

**CONSIDÉRANT** 

que la Communauté métropolitaine de Montréal a soumis au gouvernement du Québec un projet de programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole comportant différents critères permettant de moduler le montant de l'aide pour chacune;

**CONSIDÉRANT** 

que le gouvernement du Québec a reçu favorablement la demande et accepte d'en faire un projet-pilote;

**CONSIDÉRANT** 

que ce programme nécessite un financement d'un peu plus de 5 M\$ par année évalué en 2019;

**CONSIDÉRANT** 

la résolution CE18-224 de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptée le 29 novembre 2018, en vertu de laquelle elle demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'inclure au budget 2019-2020 du gouvernement du Québec l'octroi à la Communauté, pour une période de dix ans, d'une subvention annuelle de 5 millions de dollars indexée annuellement afin de financer un programme d'aide aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole;

**CONSIDÉRANT** 

que le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Communauté métropolitaine de Montréal 50% des sommes requises pour financer ce programme, soit un montant de 2,5 M\$ à partir de 2019;

**CONSIDÉRANT** que ledit programme doit être financé à parts égales par le

gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine

de Montréal;

**CONSIDÉRANT** l'entente à intervenir entre le gouvernement et la

Communauté métropolitaine de Montréal à cet effet;

En conséquence, il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De demander à la Communauté métropolitaine de Montréal :

- d'adopter le programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole dès 2019;
- à l'instar du gouvernement du Québec, de contribuer dès maintenant au financement dudit programme pour une somme de 2,5 M\$, afin d'atteindre le montant requis de 5 M\$ pour 2019;
- de procéder à la préparation de l'entente à intervenir avec le gouvernement du Ouébec;
- d'indexer annuellement la subvention et les valeurs prises en compte dans la formule retenue;
- de faire les démarches nécessaires afin que cette entente soit maintenue en vigueur pour une période minimale de 10 ans;
- d'adresser une copie de la présente résolution à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à monsieur Christian Dubé, député de La Prairie, président du Conseil du trésor et ministre responsable de la région de la Montérégie, Madame Valérie Plante, mairesse de Montréal et Présidente de la CMM, de même qu'aux 19 municipalités rurales, soit Calixa-Lavallée, Les Cèdres, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, Oka, Saint-Philippe, Saint-Amable, Sainte-Anne-des, Plaines, Saint-Isidore, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe, Saint-Sulpice, Verchères, L'Assomption, Mercier, Carignan, afin de solliciter leur implication.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, mandat à Bélanger Sauvé pour entreprendre des procédures en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* – lot 1 811 446

Sur ce:

**19-05-111** RÉSOLUTION

8.11 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ POUR ENTREPRENDRE DES PROCÉDURES EN VERTU DE L'ARTICLE 227 DE LA *LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME* – LOT 1 811 446

**CONSIDÉRANT** que différentes infractions et non conformités au règlement

d'urbanisme 14-R-186 ont été constatées sur le lot 1 811 446

(I'« Immeuble »);

**CONSIDÉRANT** que la Ville a tenté à de nombreuses reprises d'obtenir la

collaboration du propriétaire de l'Immeuble afin que les non

conformités soient corrigées ;

**CONSIDÉRANT** le refus du propriétaire de l'Immeuble de collaborer et de

rendre l'Immeuble conforme à la règlementation ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville n'a d'autre choix que de s'adresser a la Cour

supérieure afin d'obtenir une ordonnance visant le respect du

Règlement d'urbanisme 14-R-186 et ses règlements connexes, le cas échéant ;

## **CONSIDÉRANT**

la recommandation de la directrice générale en date du 6 mai 2019;

Il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la firme Bélanger Sauvé afin que celleci exerce, pour et au nom de la Ville de Richelieu, un recours en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* devant la cour supérieure relativement au lot 1 811 446 (2186, chemin des Patriotes).

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-190-00-412.

Adoptée.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, avis au ministère des Transports du Québec concernant les oriflammes pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, Sur ce :

19-05-112

RÉSOLUTION

8.12 AVIS AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LES ORIFLAMMES POUR LE 150<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE

**CONSIDÉRANT** que la Ville célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire;

**CONSIDÉRANT** beaucoup d'événements ont été organisés durant la dernière

année afin de souligner ce 150e;

**CONSIDÉRANT** que dans cette optique, la Ville a formulé une demande au

ministère des Transports du Québec (MTQ) au mois de mai 2018 afin de pouvoir installer une vingtaine d'oriflammes commémoratifs sur des supports déjà existants sur différents poteaux situés sur la Route 112 et qui ont été utilisés à maintes

reprises dans le passé;

**CONSIDÉRANT** qu'une quantité impressionnante d'échanges a eu lieu entre la

Ville et le MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la liste des requêtes du MTQ pour permettre à la Ville

d'installer ses oriflammes a pris des proportions démesurées, notamment en demandant des rapports d'ingénieurs sur la capacité portante des poteaux et des mises à jour d'assurance;

**CONSIDÉRANT** qu'en novembre 2018, soit près de 6 mois après la demande

initiale, la Ville questionne les intentions du MTQ dans le dossier, ceci à la lumière des nombreuses exigences

ministérielles.

**CONSIDÉRANT** que le MTQ répond que la Ville est utilisée comme projet pilote

afin déterminer ce qui pouvait et devrait être exigé pour l'ensemble des municipalités lors de demandes similaires.

**CONSIDÉRANT** que plus d'une année s'est écoulée depuis la demande initiale;

**CONSIDÉRANT** que l'année entourant les festivités du 150e anniversaire tire à

sa fin;

**CONSIDÉRANT** que le MTQ a fait part à la Ville de sa décision d'accorder la

permission pour uniquement 4 oriflammes;

**CONSIDÉRANT** que cette autorisation est appuyée par des critères très stricts

à respecter pour les supports;

**CONSIDÉRANT** qu'à cet effet, la Ville devrait investir environ 1000 \$ par

installation pour les rendre conformes aux nouvelles normes

du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que pour se conformer aux règles de sécurités et normes de

capacité portante et autres, la Ville aura besoin d'un délai important et que conséquemment, les célébrations risquent

d'être terminées;

**CONSIDÉRANT** que le conseil, afin de maximiser le temps restant pour les

célébrations, a convenu d'installer lesdits oriflammes à l'intérieur des parcs municipaux ainsi qu'à des endroits publics autres, avec l'accord des propriétaires, ces lieux n'étant pas assujettis aux nouvelles normes démesurées imposées par le

MTQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville tient à souligner le délai déraisonnable et le

purisme des responsables du MTQ concernant le traitement de sa demande, ainsi que la gestion très discutable des ressources du MTQ utilisées pour l'analyse exagérée de ce

dossier;

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

SIGNIFIE sa frustration au ministre des Transports concernant le délai de traitement et l'utilisation abusive des ressources utilisées dans le cadre de la demande pour l'installation de 20 oriflammes afin de commémorer le 150° anniversaire de la Ville.

EXPRIME sa stupéfaction devant la lourdeur administrative imposée par les nouvelles normes démesurées mises en place relativement à la simple installation d'oriflammes et à la difficulté pour les plus petites municipalités d'avoir les ressources nécessaires afin d'être en mesure de rencontrer toutes ces exigences.

INFORME le MTQ du retrait de sa demande à cet effet, des moyens alternatifs ayant été pris afin de pouvoir procéder avant la fin de l'année commémorative.

TRANSMETS une copie de la présente résolution au Ministre des transports du Québec, à la direction régionale du ministère des Transports du Québec, ainsi qu'au député de la circonscription de Chambly.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, le versement d'un don à la Croix-Rouge pour les inondations printanières Sur ce : **19-05-113** RÉSOLUTION

8.13 DON À LA CROIX-ROUGE POUR LE FONDS DE SECOURS POUR LES INONDATIONS AU QUÉBEC

**CONSIDÉRANT** les inondations printanières qui surviennent actuellement un

peu partout au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Croix-Rouge a un fonds de secours pour les inondations

au Québec;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal souhaite démontrer sa solidarité

envers les sinistrés;

Il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la dépense et le paiement d'un don au montant de 5 000 \$ au « Fonds de secours pour les inondations au Ouébec » de la Croix-Rouge.

Que cette dépense soit assumée à même le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande de contribution financière de l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région (ALPHA), Sur ce :

**19-05-114** RÉSOLUTION

8.14 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION LOCALE DES PERSONNES HANDICAPÉES DE CHAMBLY ET LA RÉGION (ALPHA)

Il est proposé par Mme Jo-Ann Quérel, appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal autorise une contribution financière de 100\$ à l'Association locale des personnes handicapées de Chambly et la région.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-110-00-991.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'approbation de la liste des comptes à payer du budget des activités financières, Sur ce :

# **19-05-115** RÉSOLUTION

## 9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU BUDGET DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Il est proposé par M. Claude Gauthier, appuyé par M. Michel Filteau et résolu unanimement que le conseil municipal :

APPROUVE la liste des comptes à payer au 30 avril 2019, soit :

- Chèques numéros 7205 à 7299 pour un montant total de 162 310,62 \$.

APPROUVE la liste des déboursés payés d'avance au 30 avril 2019, soit :

- Chèques numéros 7157 à 7204 pour un montant total de 415 013,45 \$.

AUTORISE la trésorière à les payer.

Adoptée.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

- 9.2 ... Dépôt des rapports budgétaires du 30 avril 2019;
- **9.3** ... Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour la période du 28 mars 2019 au 30 avril 2019;

 $\dots$  Soumis aux membres du conseil municipal, l'embauche d'étudiants au service des travaux publics pour la saison estivale 2019 Sur ce :

# **19-05-116** RÉSOLUTION

10.1 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

Il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE l'embauche, comme employés étudiants, de :

- Madame Amy-Lee Langlois-Clarke, à partir du 20 mai 2019;
- Monsieur Antoine Cantin, à partir du 6 mai 2019;
- Monsieur Félix Gougeon, à partir du 17 juin 2019;
- Monsieur Louis-Alexandre Bélanger, à partir du 17 juin 2019;
- Madame Émilie Boulay, à partir du 6 juillet 2019;

ENTÉRINE l'embauche, comme employés étudiants, de :

- Monsieur Timothey Lacasse, à partir du 30 avril 2019;

Le tout, suivant les salaires proposés par le directeur des travaux publics dans sa recommandation adressée au conseil et datée du 12 avril 2019.

Que cette dépense soit assumée à même les postes budgétaires 02-320-00-141 et 02-701-50-141.

Adoptée.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

 $\dots$  Soumis aux membres du conseil municipal, adjudication du contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford F-150

Sur ce:

**19-05-117** RÉSOLUTION

12.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN VÉHICULE FORD F-150 (SSIR2019-05)

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations,

conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19),

pour la fourniture d'un véhicule Ford F-150;

**CONSIDÉRANT** que trois soumissionnaires ont été invités;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissions ont été reçues le 26 avril 2019 avant

11h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 11h06, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (incluant les taxes)			
Ostiguy Ford	46 007,25 \$			
Ford St-Basile	48 401,03 \$			

**CONSIDÉRANT** que la plus basse soumission pour la fourniture d'un véhicule

Ford F-150 est conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie en date

du 2 mai 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gauthier appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adjuge le contrat pour la fourniture d'un véhicule Ford F-150 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ostiguy Ford, pour un montant de 46 007,25 \$ incluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Cette dépense, ainsi que toute dépense afférente, seront assumées à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière ... Soumis aux membres du conseil municipal, le contrat de patrouille et de gardiennage pour la saison estivale 2019 Sur ce :

**19-05-118** RÉSOLUTION

12.2 CONTRAT DE PATROUILLE ET GARDIENNAGE À G.O. SÉCURITÉ GRANBY INC. POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

Il est proposé par M. Michel Filteau, appuyé par M. Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de service de G.O. Sécurité inc. pour les services de patrouille et de gardiennage pour la saison estivale 2019 pour une somme n'excédant pas 24 999 \$, taxes incluses.

Que cette dépense soit assumée à même le poste budgétaire 02-210-00-423.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, prolongation de la période de probation – employé 20-0617 et signature de la lettre d'entente numéro 3, Sur ce :

19-05-119

RÉSOLUTION

12.3 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE PROBATION — EMPLOYÉ 20-0617 ET SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3

**CONSIDÉRANT** que l'employé a été embauché à titre de « pompier recrue »

le 17 décembre 2017, soumis à une période de probation pouvant aller jusqu'à un an aux termes de la résolution numéro

17-12-328;

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre d'entente numéro 3;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 18-12-333 par laquelle le conseil a

prolongé la période de probation de l'employé 20-0617;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du 25 avril 2019 de Monsieur Martin

Gougeon, de prolonger à nouveau la période de probation de

l'employé 20-0617 jusqu'au 1er août 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Stéphane Bérard appuyé Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal :

MAINTIENT le statut de l'employé 20-0617 à celui de « pompier recrue ».

PROLONGE la période de probation de l'employé 20-0617 pour une durée additionnelle, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2019.

AUTORISE le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la lettre d'entente numéro 3 entre Monsieur Francis Bouchard, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Richelieu et la Ville de Richelieu.

Adoptée.

... Soumis aux membres du conseil municipal, octroi du contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne Sur ce :

**19-05-120** RÉSOLUTION

12.4 OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE (SSIR2019-03)

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément

à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), pour la fourniture

d'un camion autopompe-citerne;

**CONSIDÉRANT** qu'une seule soumission a été reçue le 21 mars 2019 avant

10h00 et a fait l'objet de l'ouverture publique à 10h01, soit

Maxi-Métal inc., pour un montant de 398 710 \$;

**CONSIDÉRANT** que la soumission reçue pour la fourniture d'un camion

autopompe-citerne pour le service de la sécurité incendie est

conforme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service incendie en date du

26 avril 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Gauthier appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement que le conseil municipal adjuge le contrat pour la fourniture d'un camion autopompe-citerne au seul soumissionnaire conforme, soit Maxi Métal, pour un montant de 398 710 \$ \$ excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Cette dépense, ainsi que toute dépense afférente, seront assumées par :

Fonds de roulement remboursable sur 10 ans : 250 000 \$

Surplus déjà affecté camion incendie, poste budgétaire 55-930-12-001 :

100 000 \$

Surplus non affecté.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

 $\ldots$  Soumis aux membres du conseil municipal, octroi du contrat pour la nouvelle caserne incendie

Sur ce:

19-05-121 RÉSOLUTION 12.5 OCTROI DU CONTRAT POUR LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE

NOUVELLE CASERNE INCENDIE (TP2019-01)

**CONSIDÉRANT** que la Ville a procédé à un appel d'offres public, conformément

à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), pour la

construction de la nouvelle caserne incendie;

**CONSIDÉRANT** que cinq (5) soumissions ont été reçues le 21 mars 2019 avant

10h00 et ont fait l'objet de l'ouverture publique à 10h04, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT DE LA SOUMISSION (excluant les taxes)				
Constructions RDJ	3 558 700,00 \$				
Consoltec	3 804 685,90 \$				
Construction Richelieu	3 535 000,00 \$				
MCI	3 818 743,00 \$				
Constructions Bâtiments Québec	3 500 000,00 \$				

**CONSIDÉRANT** 

que la plus basse soumission pour la construction de la

nouvelle caserne incendie est conforme;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal a adopté le 16 juin 2014 le règlement numéro 18-R-212 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de trois millions huit cent trente-cinq mille huit cents dollars (3 835 800\$) pour la construction d'une nouvelle caserne d'incendie » et que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du

territoire en date du 19 juillet 2018;

**CONSIDÉRANT** 

que le 30 avril 2019, la Ville a reçu la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du versement d'une subvention représentant 65% du montant total des travaux à être exécutés, soit la somme maximale de 3 014 115 \$ pour un projet estimé à 4 637 100 \$, et ce, dans le cadre du volet 1 du programme Réfection et construction des infrastructures municipales;

\_ \_ \_ \_

**CONSIDÉRANT** 

la recommandation de la directrice générale en date du 6 mai

2019;

En conséquence, il est proposé par Mme Tania Ann Blanchette appuyé par M. Claude Gauthier et résolu unanimement que le conseil municipal adjuge le contrat pour la construction de la nouvelle caserne incendie au plus bas soumissionnaire conforme, soit Constructions Bâtiments Québec, pour un montant de 3 500 000,00 \$ excluant les taxes, et ce, aux conditions décrites dans les documents de soumission.

Cette dépense sera assumée par le règlement 18-R-212 et le surplus non affecté.

Adoptée.

# **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, l'octroi d'un contrat de réalisation d'un plan directeur des parcs Sur ce :

19-05-122

RÉSOLUTION

14.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES PARCS

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire se doter d'un plan directeur des parcs;

CONSIDÉRANT

que l'organisme Loisir et Sport Montérégie possède une excellente expertise en la matière et qu'elle offre de remplir le mandat pour une somme forfaitaire de 13 624,53 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Stéphane Bérard, appuyé par Mme Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de service de Loisir et Sport Montérégie pour la réalisation d'un plan directeur des parcs pour la somme de 13 624,53 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée par le surplus non affecté, poste budgétaire 55-991-12-000.

Adoptée.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Sylvie Charpentier, trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement des comptes ci-dessus décrits.

Sylvie Charpentier Trésorière

... Soumis aux membres du conseil municipal, demande d'autorisation pour le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2019 (PRIMADA) Sur ce :

#### 19-05-123

RÉSOLUTION

14.2 AUTORISATION DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2019 (PRIMADA)

**CONSIDÉRANT** que la Ville a élaboré un plan de réfection du parc de l'étang

articulé autour des objectifs de notre politique familiale MADA;

**CONSIDÉRANT** qu'une aide financière peut être demandée dans le cadre du

Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2019

(PRIMADA);

En conséquence, il est proposé par M. Bruno Gattuso, appuyé par M. Stéphane Bérard et résolu unanimement :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière demandée dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2019 (PRIMADA).

Que la Ville a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée.

Que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.

Que le coordonnateur des loisirs soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

# 16 Période de questions

# **19-05-124** RÉSOLUTION

# **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Stéphane unanimement que la séance soit le		par	Μ.	Bruno	Gattuso	et résolu
						Adoptée.
lacques Ladouceur Maire	Julie La Greffièr		he,	OMA		

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.